

Charte de fonctionnement du dispositif EVREST

POURQUOI ?

Cette charte vise à fixer les engagements que doivent respecter les utilisateurs et organisateurs du dispositif Evrest, concernant :

- les conditions de participation au dispositif et de recueil des données
- les conditions d'utilisation, d'exploitation et de publications des données issues d'Evrest.

La mise à disposition des médecins du travail d'un outil de recueil d'indicateurs en Santé au Travail, nommé Evrest (EVolutions et RElations en Santé au Travail) permet de formaliser et de suivre des informations recueillies lors des entretiens médicaux systématiques en Santé au Travail. Ce dispositif a obtenu l'accord de la CNIL en Février 2007, modifié en Février 2008.

Un Groupement d'Intérêt Scientifique (Gis)¹ Evrest est créé, afin de permettre aux organisateurs d'Evrest de bénéficier d'une structure officielle pour gérer le dispositif Evrest et en assurer les orientations scientifiques.

Une Équipe Projet Nationale Evrest (EPNE), approuvée par le Comité de Direction, a défini la méthodologie à adopter dans le cadre de ce dispositif, et est chargée de veiller à son bon fonctionnement, en lien avec le directeur du Gis. Elle est composée de médecins du travail, d'un médecin inspecteur du travail et de chercheurs². Cette équipe projet s'appuie sur un réseau, constitué des référents régionaux.

La participation au dispositif Evrest nécessite une inscription volontaire de la part du médecin qui souhaite participer, et un engagement de sa part à interroger au minimum les salariés nés en octobre (échantillon de référence), sans limite dans le temps ; en retour, les organisateurs (EPNE et référents régionaux) se doivent de respecter certaines obligations envers les médecins participants au recueil d'informations.

¹ A la date de mise à jour de la présente charte, les partenaires du Gis sont : l'Agence Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Anact), le Centre Interservices de Santé et de Médecine du travail en Entreprise (Cisme), l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France (ISTNF) le Centre de recherches sur l'expérience, l'âge et les populations au travail, via le Centre National des Arts et Métiers (Cnam/Creapt), l'Université Lille 2, le CHU de Rouen, le groupe Airbus et l'entreprise EDF.

² La liste des membres de l'EPNE est consultable sur le site d'information Internet Evrest (<http://www.evrest.istnf.fr>)

ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS DU DISPOSITIF EVREST

Sont définis comme utilisateurs du dispositif Evrest, les médecins du travail qui y participent.

Conditions de participation

L'utilisateur, en s'inscrivant dans le dispositif Evrest, s'informe des objectifs et des conditions de participation, notamment par la consultation du site d'information Internet Evrest (<http://www.evrest.istnf.fr>).

Il s'engage à participer au dispositif Evrest pour une durée minimale de 2 ans, dans une perspective longitudinale ; cet engagement est renouvelé par tacite reconduction.

L'utilisateur s'inscrit dans sa région d'exercice, et fournit ses coordonnées afin d'être contacté par le référent Evrest régional, à qui il pourra poser toutes les questions qui lui semblent utiles.

Si un utilisateur quitte le dispositif Evrest, il en informe le référent régional Evrest.

Recueil des données

L'utilisateur s'engage à recueillir les données du questionnaire Evrest pour tous les salariés nés en octobre dont il assure le suivi, lorsqu'il les rencontre dans le cadre d'un entretien systématique de santé au travail (avec l'accord du salarié).

La saisie des questionnaires d'une année donnée se fait au plus tard fin février de l'année suivante, afin de permettre une exploitation rapide des données, et un retour d'information avant la fin du premier semestre.

L'utilisateur peut en outre utiliser le questionnaire Evrest pour tout autre salarié pour lequel il y trouve un intérêt. Il pourra alors bénéficier de l'outil de saisie pour enregistrer ses propres données, sans avoir à faire de demande particulière auprès des organisateurs d'Evrest.

L'utilisateur accepte que les données concernant les salariés nés en octobre³ - et celles-là seulement - viennent alimenter l'échantillon national Evrest, et donnent lieu à un suivi dans le temps et à une exploitation par l'EPNE.

Exploitation des données

Chaque utilisateur a accès à ses propres données, peut en réaliser une extraction à partir du site de saisie. Il est libre d'en faire les exploitations qu'il souhaite.

³ Il s'agissait, jusqu'en 2016, des salariés nés en octobre des années paires.

ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS D'EVREST

Sont définis comme organisateurs d'Evrest les référents régionaux et les membres de l'Equipe Projet Nationale Evrest (sous la responsabilité du directeur du Gis Evrest). Les organisateurs se doivent de respecter certaines obligations, envers les utilisateurs et le Gis Evrest. Ces obligations permettent aux utilisateurs d'attendre un bénéfice de leur participation active à ce dispositif.

Conditions de participation

Les organisateurs s'engagent à participer au réseau Evrest, selon des modalités qui dépendent de leur insertion dans le dispositif:

- Les membres de l'Equipe Projet Nationale Evrest s'engagent à :
 - fournir aux utilisateurs les outils nécessaires au bon fonctionnement du dispositif Evrest : modèle national de questionnaire, guide de remplissage, méthodologie, outil de saisie, outils d'analyses descriptives des données, site Internet d'information ;
 - garantir l'anonymat des données saisies
 - héberger et traiter les données des questionnaires Evrest des salariés de l'échantillon national ;
 - héberger, sans les traiter, les données des questionnaires Evrest des salariés nés en dehors des mois d'octobre⁴ ;
 - réaliser et diffuser dans la communauté scientifique, dans le débat social et au sein du réseau Evrest lui-même, les exploitations statistiques nationales et régionales transversales et longitudinales, à partir des données des salariés nés en octobre⁴ ;
 - fournir aux référents régionaux, en sus de l'accès aux données régionales, des résultats régionaux standards, comparables aux indicateurs produits au niveau national.

- Les référents régionaux s'engagent à :
 - promouvoir le dispositif Evrest dans leur région ;
 - organiser les réponses aux demandes d'information émanant des médecins de leur région ;
 - gérer les demandes d'inscription (en respectant les procédures déclarées à la CNIL, i.e. en ayant un contact avec chacun des médecins demandant leur inscription) ;
 - faire corriger les erreurs de saisies des fiches de leur région, notifiées périodiquement par l'EPNE sous forme d'un listing ;
 - organiser les restitutions des résultats régionaux, en collaboration avec l'échelon national.

⁴ Il s'agissait, jusqu'en 2016, des salariés nés en octobre des années paires.

PROPRIETE ET DETENTION DES DONNEES

PRINCIPES REGISSANT L'ACCES AUX DONNEES ET LEUR EXPLOITATION

Cadre général d'utilisation des données

La consultation, l'exploitation et toute utilisation des données de la base nationale Evrest sont exclusivement réservées à l'exécution d'une mission de service public, d'étude, d'analyse ou de recherche qui poursuit un objectif de connaissance ou de prévention dans le domaine de la santé au travail.

Propriétés et détention des données

Les données saisies par un utilisateur Evrest concernant les salariés nés en octobre⁵ alimentent « l'échantillon national Evrest », propriété du Gis Evrest qui s'engage à en laisser le libre accès à chaque utilisateur pour les données qu'il a lui-même saisies.

Les données saisies concernant tous les autres salariés sont la propriété des médecins qui les ont saisies.

Hébergement des données

L'ensemble des données est hébergé sur un site sécurisé. A la date de la signature de la convention constitutive du Gis Evrest, les données sont hébergées par la société Epiconcept.

Saisie des données - Accès à la base de données – Exploitation des données

Saisie des données

Chaque utilisateur d'Evrest reçoit, après validation de son inscription auprès du référent régional dont il dépend, des identifiants personnels (nom d'utilisateur et mot de passe sécurisé). Les fiches Evrest sont enregistrées par chaque utilisateur, après authentification, directement dans la base nationale.

La procédure de saisie génère un identifiant du salarié unique et anonyme, à partir d'éléments saisis par le médecin, mais qui ne sont pas enregistrés dans la base nationale.

Accès à la base de données

L'accès aux données se fait via l'application Internet développée par Epiconcept et selon des droits d'accès différents selon le niveau d'implication dans le dispositif :

- Les médecins utilisateurs accèdent librement à leurs propres données et uniquement à celles-ci ;
- Les référents régionaux accèdent aux données de leur région ;
- Les chercheurs de l'EPNE ont un accès national aux données.

L'accès, par les organisateurs, aux fiches des salariés nés en dehors des mois d'octobre⁵ est réservé uniquement aux contrôles à réaliser sur la base de données (respect des engagements des utilisateurs, contrôles qualité des données, évaluation de l'utilisation de l'outil de saisie mis à disposition).

⁵ Il s'agissait, jusqu'en 2016, des salariés nés en octobre des années paires.

Exploitation des données

Chaque utilisateur peut réaliser une extraction des données qu'il a saisies pour les exploiter comme il le souhaite dans le cadre fixé au paragraphe « *Cadre général d'utilisation des données* ».

Les organisateurs peuvent exploiter les fiches des salariés nés en octobre⁶ et uniquement celles-ci, au niveau de la région pour les référents régionaux, au niveau national pour les membres de l'EPNE.

L'exploitation des données de l'échantillon des salariés nés en octobre⁶ est conditionnée par une validation préalable :

- Pour les référents régionaux, l'exploitation envisagée devra faire l'objet d'un avis conforme préalable délivré par le directeur du Gis Evrest, au vu du formulaire type de requête ;
- Pour les membres de l'EPNE :
 - les chercheurs pourront exploiter les données de l'échantillon national sous la responsabilité du directeur du Gis ;
 - les référents régionaux membres de l'EPNE pourront exploiter les données de l'échantillon national sous la responsabilité du directeur du Gis, après avis conforme préalable délivré par le directeur du Gis Evrest, au vu du formulaire type de requête.
- Toute autre demande d'exploitation suppose l'avis conforme préalable du Comité de Direction du Gis Evrest, sur la base d'un projet soumis à l'EPNE.

Les travaux réalisés par les organisateurs sont présentés au Conseil scientifique du Gis Evrest.

PUBLICATION DE DONNEES ISSUES D'EVREST

Tout résultat produit avec les outils Evrest par les *utilisateurs* devra mentionner l'utilisation du dispositif « Evrest » afin de permettre l'identification des outils utilisés.

Les publications de résultats d'Evrest par les *organisateur*s se feront selon les usages de la communauté scientifique. La référence au Gis Evrest devra figurer dans toute publication.

⁶ Il s'agissait, jusqu'en 2016, des salariés nés en octobre des années paires.